

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3**



**Engagement 3 :**

***Fournir le nombre de bâtiments dans chacun des codes modèles auquel correspond la prévision de deux cents gigawattheures (200 GWh) résultant de l'aide à la réglementation dans le tronc commun (CÉTAF / AQLPA / SÉ).***

**Réponse :**

Cette première estimation de l'impact de deux cents gigawattheures (200 GWh), résultant de l'aide à la réglementation du Distributeur, est à la fois préliminaire et prudente.

Elle est prudente à trois niveaux :

1. le niveau de rehaussement des règlements ;
2. la date précise d'entrée en vigueur dans chacun des marchés ;  
et
3. le rythme d'application respectif dans chacun d'entre eux (sachant qu'il existe un pourcentage significatif d'autoconstruction dans le marché résidentiel).

Ces trois éléments seront précisés parallèlement à l'avancement des travaux du groupe de travail dédié à ce mandat.

Ainsi, selon cette première estimation, l'impact du rehaussement de la réglementation dans la nouvelle construction au Québec de 2007 à 2010, serait équivalente à :

- près de 19 500 maisons et logements pour le marché résidentiel ; et
- à l'ajout de 344 800 mètres carrés dans les marchés commercial et institutionnel (le nombre de bâtiments ne peut être précisé, étant donné la très grande hétérogénéité de ce marché).